

Côtes-d'Armor. Halte aux marées vertes dénonce une densité animale élevée en baie de Saint-Brieuc

Publié le 04/10/2021 à 08h03

Lors de son assemblée générale, à Andel (Côtes-d'Armor), samedi 2 octobre 2021, l'association Halte aux marées vertes a mis en avant les chiffres donnés dans un rapport de la Cour des comptes concernant la densité animale sur les surfaces agricoles en baie de Saint-Brieuc.



L'association Halte aux marées vertes a fait le bilan de ses activités, mais a aussi annoncé ses actions à venir pour continuer de son combat contre les marées vertes.
| THOMAS BREGARDIS / OUEST-FRANCE

En une année, [l'association Halte aux marées vertes](#) est loin d'être restée les bras croisés. Dénonciation des dérives de la méthanisation, manifestation contre un [projet d'extension d'élevage porcin à Plouasne](#), opposition au projet d'élevage de veaux 100 % hors-sol à Tréguimar...

L'assemblée générale de l'association qui s'est tenue, samedi 2 octobre, à [Andel \(Côtes-d'Armor\)](#) a été l'occasion de faire un bilan, mais aussi de parler des objectifs qu'elle compte tenir pour l'année prochaine pour continuer de combattre les marées vertes.

« Davantage de détecteurs d'hydrogène sulfuré »

Parmi les revendications qu'elle souhaite poursuivre, Halte aux marées vertes (HAMV) demande **que soient installés des détecteurs d'hydrogène sulfuré en nombre suffisant sur les plages et les chemins côtiers**. Et ce n'est pas tout. Selon l'association, une autre substance à l'origine de la pollution, devrait être aussi détectée **comme en Martinique**, à savoir l'ammoniac.

L'association pointe également **la transparence** des données, et demande au site d'Air Breizh, qui étudie la qualité de l'air en Bretagne, **de publier quotidiennement et d'une façon claire ses résultats**.

Les « chiffres tabous » de la Cour des comptes

Parmi les sujets importants de l'assemblée, elle cite également un rapport de la Cour des comptes, publié le 2 juillet. **Les chiffres tabous** sont distribués aux adhérents. Selon l'extrait de ce rapport présenté par HAMV, dans le bassin-versant de Saint-Brieuc, chaque hectare de Surface agricole utile (SAU) supporte en moyenne 37,5 cochons, 253 volailles et un gros bovin.

Or, une vache nécessite déjà une surface agricole d'un hectare pour sa nourriture et ses déjections. Et nous avons en plus 37,5 cochons et 253 volailles, s'indigne l'association qui considère **cette densité animale insupportable pour l'environnement**.

La solution ? **Revenir à une agriculture paysanne**, et diminuer cette densité. À titre d'exemple, elle note que les Pays-Bas ont voté, en décembre, une loi **qui vise à diminuer de 30 % le cheptel du pays**. En conséquence, HAMV demandent une **diminution drastique du cheptel breton**, avec une baisse de 50 %, **qui doit toucher les grosses exploitations, pas les petites**.

Deux nouveaux coprésidents

En plus de ces revendications, l'association souhaite, l'an prochain, **continuer de développer des collaborations** avec d'autres structures comme Extinction Rebellion. Qui plus est, une autre étape importante est attendue : HAMV, qui est passée de 50 à 85 adhérents en un an, va également changer de gouvernance.

Deux nouveaux coprésidents devraient bientôt prendre la relève d'André Ollivro, qui en raison **de son état de santé, souhaite être déchargé du poids trop lourd pesant actuellement sur ses épaules**. Il restera président d'honneur. Les deux candidats, qui devraient être élus lors du prochain conseil d'administration, sont Annie Le Guilloux et Gilles Monsillon.

Prochain rendez-vous

Dans la note de synthèse de l'assemblée générale, l'association donne rendez-vous à ses adhérents, jeudi 7 octobre, à Ploufragan, où le Crédit Agricole organise **un carrefour du gaz renouvelable** avec plusieurs intervenants. Elle soutiendra ainsi la confédération paysanne qui appelle **une large mobilisation sur place afin de dénoncer les dérives de la méthanisation**.



<https://www.ouest-france.fr/bretagne/andel-22400/cotes-d-armor-halte-aux-marees-vertes-denonce-une-densite-animale-elevee-en-baie-de-saint-brieuc-630c4506-2460-11ec-8556-faad1d94d13e>